



SYMILAV

Square Savignano 42600 SAVIGNEUX

Tel : 04.77.58.03.71. Fax : 04.77.58.90.16

Publicité / avis d'appel à la concurrence

Dossier suivi par :
Fred MARTEIL
Fred.marteil@lignonduforez.fr

Information sur le marché

Type de marché :	Fournitures
Date et heure limite de remise des offres :	Le 15 juillet 2013 à 17h
Lieu d'exécution :	Savigneux / LOIRE
Type de procédure :	Procédure adaptée
Objet du marché :	Fourniture de matériel agricole
Dossier de consultation des entreprises :	Il comprend : RC, CCTP, BPU, DQE, AE, DC1, DC2
Moyen de transmission du DCE :	Par voie électronique : www.lignonduforez.fr rubrique appel d'offres (en haut de page à droite)
Délai d'exécution :	12 mois
Critères d'attribution :	Valeur technique de l'offre : 40 pts
	Prix des prestations : 30 pts
	Assistance technique fournie par le candidat : 20 pts
	Délais d'exécution et réactivité : 10 pts
Renseignements complémentaires :	Fred MARTEIL / SYMILAV Tel : 04.77.58.03.71 / @: fred.marteil@lignonduforez.fr
Moyen de transmission autorisé :	Par envoi recommandé avec AR ou remise en main propre contre récépissé, ou par voie électronique avec AR à fred.marteil@lignonduforez.fr
Délai de validité de l'offre :	120 jours



SYMILAV

Square Savignano 42600 SAVIGNEUX

Tel : 04.77.58.03.71. Fax : 04.77.58.90.16

Jun 2013

Fourniture de matériel agricole

Dossier suivi par :
Fred MARTEIL

***SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ANZON,
DU LIGNON ET DU VIZEZY***

Ref : 2013_A2-126_Mat-Agri

Marché public en procédure adaptée (MAPA)

Fourniture de matériel agricole :

Lot N°1 : 3 Bineuses / 2 doubles kits de désherbage sur rang (binage / semis) / 1 kit fertiliseur intégré)

Lot N°2 : 2 Herses étrille avec semoir pneumatique intégré

Lot N°3 : Aérateur-régénérateur de prairie avec semoir pneumatique intégré

REGLEMENT DE CONSULTATION

(R.C)

L'unité monétaire choisie par le maître d'ouvrage est l'Euro

Date limite de remise des offres : le 15 juillet 2013 à 17h

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2-1 : Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres
- 2-2 : Décomposition en tranches et en lots
- 2-2 bis : Mode de dévolution
- 2-3 : Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- 2-3 bis : Solutions de base
- 2-3 ter : Options
- 2-4 Variantes techniques
- 2-4 : Mode de règlement
- 2-5 : Durée du marché et délais d'exécution
- 2-6 : Modifications de détail au dossier de consultation
- 2-7 : Délai de validité des offres

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES

- 3-1 : documents obligatoires
- 3-2 : documents annexes

ARTICLE 4 : ELIMINATION DES CANDIDATS - JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne :

Fourniture de matériel agricole:

- **Lot N°1 : 3 Bineuses (dont 1 conditionnelle) avec 2 doubles kits de désherbage sur rang (binage / semis) / 1 kit fertiliseur**
- **Lot N°2 : 2 Herses étrille (dont 1 conditionnelle) avec semoir pneumatique intégré**
- **Lot N° 3 : 1 Aérateur-régénérateur de prairie avec semoir pneumatique intégré**

Les fournitures feront l'objet d'un marché à bons de commande suivant la définition de l'article 71 du Code des Marchés Publics.

Le maître d'ouvrage confiera au(x) titulaire(s) l'exécution du marché selon les conditions définies dans le CCTP, suivant l'attribution par la commission d'appels d'offres.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1. Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée sans variante.

Elle est soumise aux dispositions du Code des Marchés Publics, articles 33, 57, 58, 59.

2-2. Décomposition en tranches et en lots

Il est prévu un découpage en 3 lots.

Lot N°1 : 3 Bineuses (dont 1 conditionnelle) avec 2 doubles kits de désherbage sur rang (binage / semis) / 1 kit fertiliseur

Lot N°2 : 2 Herses étrille (dont 1 conditionnelle) avec semoir pneumatique intégré

Lot N° 3 : 1 Aérateur-régénérateur de prairie avec semoir pneumatique intégré

2-2 bis. Mode de dévolution

Le marché sera conclu selon les offres qui seront retenues :

- soit avec un entrepreneur
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.

2-3. Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

2-3 bis. Solutions de base

Les candidats devront faire une offre de base conformément aux dispositions techniques précisées dans le CCTP.

2-3 ter. Options

Sans objet.

2-4. Variantes techniques

Aucune variante ne sera admise

2-4 bis. Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement par mandatement administratif.

2-5. Durée du marché et délais d'exécution

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont fixées dans l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être changées.

2-6. Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois : il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) est remis gratuitement à chaque candidat par le syndicat mixte du bassin versant de l'Anzon, du Lignon et du Vizézy. Il est également téléchargeable sur le site du syndicat : www.lignonduforez.fr

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française, ainsi que les documents de présentation associés. La transmission des offres par voie électronique est autorisée ; dans le cas présent les documents devront être au format PDF.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

- Enveloppe des offres :
 - un projet de marché comprenant :

3-1. Les documents obligatoires suivants :

- ✦ un acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché. Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des fournitures qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder. Il présentera sa sous-traitance dans d'autant d'actes spéciaux annexés à l'Acte d'Engagement que de sous-traitants.
- ✦ le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), cahier ci-joint à accepter et signer sans modification;
- ✦ le bordereau des prix unitaires (BPU) : cadre ci-joint à compléter et à signer
- ✦ le détail quantitatif et estimatif des prix (DQE) : cadre ci-joint à compléter et à signer;
- ✦ Les formulaires, DC1, DC2, remplis, datés et signés

3-2. Les documents annexes suivants

- ✦ Un mémoire technique justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché, comprenant notamment une présentation technique des matériels proposés, les collaborateurs ou sous-traitant associés, Les délais de livraison, la méthode de travail avec la collectivité pour la réalisation et le suivi de la commande...

ARTICLE 4. ELIMINATION DES CANDIDATS - JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics, articles 52 à 55. En dehors des garanties professionnelles et financières, capacités et références techniques suffisantes, les critères de jugement des offres seront examinés dans l'ordre décroissant suivant :

- ✦ la valeur technique de l'offre : 40 pts
- ✦ le prix des prestations : 30 pts
- ✦ l'assistance technique proposée par le candidat : 20 pts
- ✦ le délai d'exécution et de réactivité par rapport à l'envoi des bons de commandes : 10 pts

Le critère prix sera apprécié au vu du détail quantitatif et estimatif (DQE) fourni par le maître de l'ouvrage et valorisé par le candidat.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le détail quantitatif et estimatif des prix seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Lors de l'examen des offres, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée. Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 46 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 5 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

5-1. Contenu du dossier de consultation

Les pièces constitutives du marché sont énumérées par ordre décroissant de priorité au présent Règlement de Consultation page 5 de 9, rubrique 3-1. A ces pièces s'ajoute pour former le Dossier de Consultation des Entreprises, le présent Règlement de Consultation.

5-2. Préférence

Les prestations prévues au présent marché ne sont pas susceptibles d'entraîner un droit de préférence prévu à l'article 54 du C.M.P.

5-3. Modalités de remise des offres

Les enveloppes (sans mention de l'entreprise) mais portant la mention suivante :

Offre pour :

«Fourniture de matériel agricole » / Lot(s) :

NE PAS OUVRIR -

Elles devront être remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

**Monsieur le Président
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Anzon, du Lignon et du Vizézy
Square SAVIGNAGNO
42600 SAVIGNEUX**

Avant le délai (date et heure) porté en page 1 du présent règlement

ou si elles sont envoyées par la Poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postale, et parvenir à destination dans les mêmes délais, le cachet de la poste faisant foi.

ou si elles sont envoyées par voie électronique, devront l'être à fred.marteil@lignonduforez, message comportant un accusé de réception envoyé dans les mêmes délais avec en pièce jointe un dossier zippé comportant les pièces constitutives du dossier de candidature ; le dossier zip devra s'ouvrir avec un code fourni dans le message électronique support de l'envoi de la candidature. Les pièces jointes devront toutes être au format PDF.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite par voie postale ou par mail à :

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Anzon, du Lignon et du Vizézy
Square SAVIGNAGNO
42600 SAVIGNEUX

E-mail : fred.marteil@lignonduforez.fr

La transmission de cette demande pourra aussi se faire par fax au 04.77.58.90.16, et devra porter la mention « MAPA – Fourniture de matériel agricole SYMILAV »

Une réponse sera alors adressée en temps utile au candidat.



SYMILAV

Square Savignano 42600 SAVIGNEUX

Tel : 04.77.58.03.71. Fax : 04.77.58.90.16

Jun 2013

Fourniture de matériel agricole

Dossier suivi par :
Fred MARTEIL

***SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ANZON,
DU LIGNON ET DU VIZEZY***

Ref : 2013_A2-126_Mat-Agri

Marché public en procédure adaptée (MAPA)

Fourniture de matériel agricole :

Lot N°1 : 3 Bineuses / 2 doubles kits de désherbage sur rang (binage / semis) / 1 kit fertiliseur intégré)

Lot N°2 : 2 Herses étrille avec semoir pneumatique intégré

Lot N°3 : Aérateur-régénérateur de prairie avec semoir pneumatique intégré

ACTE D'ENGAGEMENT

(AE)

L'unité monétaire choisie par le maître d'ouvrage est l'Euro

Date limite de remise des offres : le 15 juillet 2013 à 17h

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

Fourniture de matériel agricole répartie en trois lots :

Lot N°1 : 3 Bineuses (dont 1 conditionnelle) avec 2 doubles kits de désherbage sur rang (binage / semis) / 1 kit fertiliseur

Lot N°2 : 2 Herse étrille (dont 1 conditionnelle) avec semoir pneumatique intégré

Lot N° 3 : 1 Aérateur-régénérateur de prairie avec semoir pneumatique intégré

■ Cet acte d'engagement correspond à l'ensemble du marché public en procédure adaptée

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- RC°
- CCAG :
- CCTP
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées :

Aux prix indiqués ci-dessous ;

LOT	Montant HT	Montant TTC
Lot N°1		
Lot N°2		
Lot N°3		

Ne remplissez que pour les lots auxquels vous répondez.

B2 - Répartition des prestations (*en cas de groupement conjoint*) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT

B3 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

B4 - Avance (article 87 du code des marchés publics) :

L'avance forfaitaire de 5% du montant du marché s'applique au-delà du seuil minimum de 50 000 € (montant du marché). Dans le cas où le montant du marché est égal ou supérieur à 50 000 € :

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI

(Cocher la case correspondante.)

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public ou de l'accord cadre est de 12 mois à compter de :

la date de notification du marché public.

B6 - Délai de validité de l'offre :

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation, et le CCTP.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LIGNON, DE L'ANZON ET DU VIZEZY

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

Gabriel ROUSSET, Président du SYMILAV

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame BASTIN, Trésorière public de Montbrison, 4 boulevard Gambetta 42600 Montbrison

■ Imputation budgétaire :

E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

(Cocher la case correspondante.)

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;
- Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;
- Autres annexes (A préciser) ;

Pour le Syndicat Mixte du bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy:

Gabriel ROUSSET, Président du SYMILAV

A : , le

Signature



SYMILAV

Square Savignano 42600 SAVIGNEUX

Tel : 04.77.58.03.71. Fax : 04.77.58.90.16

Jun 2013

Fourniture de matériel agricole

Dossier suivi par :
Fred MARTEIL

***SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ANZON,
DU LIGNON ET DU VIZEZY***

Ref : 2013 A2-126 Mat-Agri

Marché public en procédure adaptée (MAPA)

Fourniture de matériel agricole :

Lot N°1 : 3 Bineuses / 2 doubles kits de désherbage sur rang (binage / semis) / 1 kit fertiliseur intégré)

Lot N°2 : 2 Herses étrille avec semoir pneumatique intégré

Lot N°3 : Aérateur-régénérateur de prairie avec semoir pneumatique intégré

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)

L'unité monétaire choisie par le maître d'ouvrage est l'Euro

Date limite de remise des offres : le 15 juillet 2013 à 17h

CHAPITRE 1 : CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : Présentation du SYMILAV

Le syndicat mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV) est une structure intercommunale dont les compétences sont :

1. la compétence « rivières » sur les cours d'eau et milieux connexes du bassin versant du Lignon du Forez qui regroupe :

- ✦ la réalisation d'études de gestion à caractère global des milieux aquatiques ;
- ✦ la coordination, la gestion, l'animation, le suivi et le bilan des démarches contractuelles de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques, tels que contrat de rivière et le contrat restauration entretien en cours, et/ou toute autre procédure ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques ;
- ✦ la mise en œuvre d'actions de communication et pédagogiques autour des procédures contractuelles ;
- ✦ la réalisation des travaux de restauration du lit, des berges et des ouvrages hydrauliques (seuils) des cours d'eau et leur mise en valeur dans le cadre des plans de gestion définis et dans le respect de l'article L211-1 du code de l'Environnement ;
- ✦ l'entretien des cours d'eau du bassin versant ;
- ✦ la mise en place d'autres actions correspondant aux objectifs des procédures contractuelles
- ✦ dans le cadre de ses compétences et de son territoire, le Syndicat pourra intervenir sur des sites publics ou privés et présentant un intérêt patrimonial floristique, faunistique ou paysager et/ou faisant l'objet d'une mesure de classement (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000...);
- ✦ dans le cadre de ses compétences et de son territoire, le Syndicat pourra répondre à des appels d'offres.

2 – la compétence « assainissement non collectif » qui regroupe :

- ✦ la création d'un service public d'assainissement non collectif ;
- ✦ la réalisation du contrôle des projets et des travaux de création de système d'assainissement non collectif ;
- ✦ la réalisation du contrôle des systèmes d'assainissement non collectif existants.

Le bassin versant du Lignon du Forez :

- ✦ une superficie de 710 km²
- ✦ un réseau hydrographique d'environ 800 km, dont 562 km cartographiés
- ✦ 55 communes essentiellement rurales
- ✦ une population d'environ 47 000 habitants

Suite au premier contrat Rivière et à partir de l'étude bilan et d'études spécifiques, une seconde démarche a été élaborée. Celle-ci a la particularité de fusionner deux procédures : le contrat de rivière et le document d'objectifs Natura 2000, pour former le Contrat Rivière-Natura 2000. Dans cette nouvelle procédure, des actions spécifiques dans le domaine de l'agriculture sont mise en œuvre.

ARTICLE 2 : contexte

Le syndicat mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV) met en œuvre une nouvelle procédure pour la gestion concertée des cours d'eau présents sur les 55 communes qui composent le syndicat. Suite au bilan positif du premier contrat de rivière Lignon du Forez et aux différentes études réalisées, un nouveau plan d'actions se met en place depuis début 2012 afin **d'atteindre le bon état écologique de nos rivières**. La directive cadre européenne sur l'eau (DCE), la directive européenne Natura 2000, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et les lois Grenelle I et II, constituent le cadre législatif qui ont amené le SYMILAV

et ses partenaires (Etat, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil Régional Rhône-Alpes, Conseil Général de la Loire, Fédération des pêcheurs de la Loire...) à élaborer une stratégie d'actions reposant sur deux procédures liées entre elles : le contrat de rivière et le contrat d'objectifs Natura 2000.

Aussi, afin de mettre en œuvre le programme défini pour les 7 prochaines années, une équipe technique et une équipe rivière (chantier d'insertion) accompagneront les communes et les communautés de communes ou d'agglomération dans la réalisation des actions.

Action A2-126 du contrat de Rivière

Sur le bassin, les parcelles viticoles et de grandes cultures, maïs compris, sont désherbées. De ce fait les exploitants qui souhaiteraient mettre en place des pratiques de gestion sans herbicides seront confrontés à un problème en termes de matériel. D'autre part, on constate que dans les rotations apparaissent des prairies temporaires qui sont souvent détruites par herbicides avant implantation d'une céréale ou d'un maïs.

Pour dynamiser et faciliter les améliorations de pratiques parcellaires en termes de désherbage, il est nécessaire que les exploitants investissent dans du matériel, par exemple des inter-ceps pour les vignes, herses étrilles pour les céréales ou encore des bineuses pour le maïs, et sur des outils permettant la mise en œuvre de techniques culturales simplifiées...

Objectifs de l'action :

- Encourager les alternatives aux désherbages chimiques des sols
- Améliorer les pratiques de désherbage
- Diminution des pollutions diffuses

Mise en œuvre :

Le SYMILAV souhaite investir en direct sur du matériel alternatif. Chaque projet d'investissement se fera en collaboration avec la Fédération départementale des CUMA de la Loire. Le matériel sera prêté aux CUMA dont le siège social se situe sur une commune adhérente du SYMILAV, et souhaitant bénéficier de ce programme d'investissements. Le prêt et l'utilisation du matériel seront encadrés par une convention signée entre le SYMILAV et la CUMA bénéficiaire. Chaque projet fera l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès des partenaires, préalablement construit par le SYMILAV en collaboration avec la CUMA partenaire de projet. Un avis préalable de recevabilité du projet sera demandé aux partenaires en amont de la transmission du dossier de demande de subvention.

Règles d'attribution :

- Bénéficiaire : CUMA
- Un seul projet d'investissement par CUMA
- Pas de renouvellement de matériel déjà existant au sein de la CUMA
- La FD CUMA s'engage à organiser au moins une fois par an pendant 5 ans après acquisition, une séance de démonstration et de communication.
- La CUMA s'engage à fournir au SYMILAV, pendant la durée du Contrat, un relevé et un bilan annuel d'utilisation du matériel.
- Les projets inter-CUMA sont possibles.

ARTICLE 3 : Objet du marché

Le présent CCTP s'applique au marché à bons de commande intitulé :

Fourniture de matériel agricole répartie en trois lots :

Lot N°1 : 3 Bineuses (dont 1 conditionnelle) avec 2 doubles kits de désherbage sur rang (binage / semis) / 1 kit fertiliseur

Lot N°2 : 2 Herse étrille (dont 1 conditionnelle) avec semoir pneumatique intégré

Lot N° 3 : 1 Aérateur-régénérateur de prairie avec semoir pneumatique intégré

Les fournitures feront l'objet d'un marché à bons de commande suivant la définition de l'article 71 du Code des Marchés Publics.

A titre indicatif et sans engagement de la part du maître de l'ouvrage, l'estimation en volume, valeur ou quantité des prestations envisagées est liée à une mise en œuvre sur une période d'une année.

Il concerne la fourniture et la livraison de :

Lot	Désignation	Quantité
Lot N°1	Bineuse avec kit de désherbage sur rang (binage / semis) / 1 kit fertiliseur	3
Lot N°2	Herse étrille avec semoir pneumatique intégré	2
Lot N°3	Aérateur-régénérateur de prairie avec semoir pneumatique intégré	1

ARTICLE 4 : Durée et délai d'exécution

Le présent marché est passé pour une durée de 1 an à compter de la date de notification du marché. Les délais d'exécutions s'appliqueront à l'émission de chaque bon de commande et seront conformes aux délais de livraison indiqués par le titulaire dans son offre.

ARTICLE 5 : Documents et données fournis par le Syndicat mixte du bassin versant de l'Anzon, du Lignon et du Vizézy

Le syndicat mixte fournira l'ensemble des données nécessaires à l'exécution du marché.

Un dossier de consultation est remis à chaque candidat :

Il est constitué par :

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières(CCTP), le Bordereau des Prix Unitaire (BPU), le Détail Quantitatif Estimatif (DQE), le Règlement de Consultation (RC), l'Acte d'Engagement (AE).
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) s'applique au présent marché
- Les formulaires DC12 et DC2

ARTICLE 6 : Documents remis par le candidat lors de sa remise d'offre

En application du Règlement de Consultation : Le candidat fournira un mémoire technique justificatif, précisant la nature de son offre et comportant :

- Les prix des matériels, une présentation technique des matériels proposés, les collaborateurs ou sous-traitant associés, Les délais de livraison, la méthode de travail avec la collectivité pour la réalisation et le suivi de la commande,
- Le BPU complété et signé,
- Le DQE complété et signé,
- L'Acte d'Engagement complété et signé,
- Le CCTP signé,
- Le DC1 et le DC2

CHAPITRE 2 : DETAILS PAR PRESTATION PAR LOT

LOT N°1

Fourniture	Bineuse avec kit de désherbage sur rang
-------------------	--

ARTICLE 1 : désignation de la fourniture

Quantité	3 dont 1 conditionnelle
Bineuse 4/6 rangs	Bineuse autoguidée de 4 ou 6 rangs avec passage de 4 à 6 rangs hydraulique. Guidage par deux coutres. Eclairage aux normes françaises. Roues porteuses pour garantir une hauteur de châssis constante. Eléments équipés de dents flexibles avec socs de 150 mm et disques protèges plants.
Equipement de pulvérisation	Cuve attelage frontal 600 l (ou moins à préciser). Lave main. Rinçage de cuve à la parcelle. Régulation de la quantité en fonction de la vitesse d'avancement. Pompe électrique. Boitier pour commande du pulvérisateur en cabine. Equipement rampe de pulvérisation pour semoir 6 rangs Equipement rampe de pulvérisation pour bineuse 6 rangs Coupure automatique de la pulvérisation lors de la levée de l'appareil (en bout de champs notamment)
Equipements de fertilisation	Kit fertiliseur à trémies standard 3 sorties (2*270 l) livré monté sur la machine.

ARTICLE 2 : Prix à fournir

- ✦ Prix unitaire HT et TTC de la bineuse
- ✦ Prix unitaire HT et TTC de l'équipement de pulvérisation
- ✦ Prix unitaire HT et TTC de l'équipement de fertilisation
- ✦ Prix unitaire HT et TTC de l'ensemble livré

LOT N°2

Fourniture	Herse étrille avec semoir pneumatique intégré
-------------------	--

ARTICLE 1 : désignation de la fourniture

Quantité	2 dont 1 conditionnelle
Herse étrille	Largeur 6 mètre. Attache 3 points. Groupe prise de force. 240 Dents droites de 8 mm de diamètre et 490 mm de longueur. Tôle de retenue. Lame de nivelage. 4 roues de jauge. Largeur maximum de transport 3m. Repliage hydraulique.
Semoir pneumatique intégré	Agitateur mécanique. Passerelle de remplissage. Compteur de surface. Rouleau de distribution C et F. Trémie 300 litres. 8 déflecteurs semeurs minimum pour semis en dérobé.

ARTICLE 2 : Prix à fournir

- ↵ Prix unitaire HT et TTC de la herse étrille
- ↵ Prix unitaire HT et TTC du semoir intégré
- ↵ Prix unitaire HT et TTC de l'ensemble livré

LOT N°3

Fourniture	Aérateur-régénérateur de prairies avec semoir pneumatique intégré
-------------------	--

ARTICLE 1 : désignation de la fourniture

Quantité	1
Aérateur-régénérateur de prairie	Largeur 5-6 m. Attache 3 points. Groupe prise de force. Deux rangées lames niveleuses (étaupeuse) sur dents souples. Un rouleau aérateur. Deux rangs de dents étrilles réglables. Largeur de transport 3 m maximum. Repliage hydraulique.
Semoir pneumatique intégré	Groupe de force. Agitateur mécanique. Passerelle de remplissage. Compteur de surface. Patins ou roue de jauge. Rouleau de distribution C et F ou système de distribution de graines de différentes tailles. Trémie 120 litres minimum; 1 déflecteurs semeurs tout les 50 cm.

ARTICLE 2 : Prix à fournir

- ✈ Prix unitaire HT et TTC de l'aérateur-régénérateur
- ✈ Prix unitaire HT et TTC du semoir intégré
- ✈ Prix unitaire HT et TTC de l'ensemble livré



Fourniture de matériel agricole

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Désignation	PU HT	Taux TVA	Montant TVA	Prix TTC
Bineuse				
Prix Unitaire de la bineuse		19,60%		
Prix Unitaire de l'équipement de pulvérisation (Cuve + double kit semis et binage)		19,60%		
Prix Unitaire de l'équipement de fertilisation		19,60%		
Prix Unitaire de l'ensemble livré (Bineuse + kit desherbage sur rang pour binage et semis)		19,60%		
Prix Unitaire de l'ensemble livré (Bineuse + kit fertiliseur)		19,60%		
Herse étrille avec semoir pneumatique intégré				
Prix Unitaire de la herse étrille		19,60%		
Prix Unitaire du semoir pneumatique intégré		19,60%		
Prix Unitaire de l'ensemble livré		19,60%		
Aérateur - Régénérateur de prairies avec semoir intégré				
Prix Unitaire HT de l'aérateur - régénérateur de prairies		19,60%		
Prix Unitaire HT du semoir intégré		19,60%		
Prix Unitaire de l'ensemble livré		19,60%		

Cachet de l'entreprise	Date :	Signature :



Fourniture de matériel agricole

Détail Quantitatif Estimatif

Désignation	PU HT	Taux TVA	Quantité	Prix TTC
Bineuse				
Prix Unitaire de la bineuse		19,60%	3	
Prix Unitaire de l'équipement de pulvérisation (Cuve + double kit semis et binage)		19,60%	2	
Prix Unitaire de l'équipement de fertilisation		19,60%	1	
Prix Unitaire de l'ensemble livré (Bineuse + kit desherbage sur rang pour binage et semis)		19,60%	2	
Prix Unitaire de l'ensemble livré (Bineuse + kit fertiliseur)		19,60%	1	
Herse étrille avec semoir pneumatique intégré				
Prix Unitaire de la herse étrille		19,60%	1	
Prix Unitaire du semoir pneumatic intégré		19,60%	1	
Prix Unitaire de l'ensemble livré		19,60%	1	
Aérateur - Régénérateur de prairies avec semoir intégré				
Prix Unitaire HT de l'aérateur - régénérateur de prairies		19,60%	1	
Prix Unitaire HT du semoir intégré		19,60%	1	
Prix Unitaire de l'ensemble livré		19,60%	1	

Cachet de l'entreprise	Date :	Signature :



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

DC1

LETTRE DE CANDIDATURE

HABILITATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur candidature. En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots. Il peut aussi être utilisé par les groupements d'entreprises comme document d'habilitation du mandataire. En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne et signe le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice (formulaire DC2).

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LIGNON, DE L'ANZON ET DU VIZEZY

Square Savignano 42600 SAVIGNEUX

Tel : 04/77/58/03/71 Fax : 04/77/58/90/16 Courriel: contact@lignonduforez.fr
SIRET : 254 202 054 00014 Code APE/NAF : 4299Z Catégorie Juridique : 7355

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Fourniture de matériel agricole :

Lot 1 : Bineuse avec kit de désherbage sur Rang / Kit fertiliseur

Lot 2 : Herse étrille avec semoir pneumatique intégré

Lot 3 : Aérateur-régénérateur de prairies

Ref : 2013_A2-126_Mat-Agri

C - Objet de la candidature.

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

- pour le marché public ou pour l'accord-cadre (en cas de non allotissement) ;
- pour le lot n°..... ou les lots n°..... de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre (en cas d'allotissement) ;

(Indiquer l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

- pour tous les lots de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

D - Présentation du candidat.

(Cocher la case correspondante.)

Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Le candidat est un groupement d'entreprises :

conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

NON OU OUI

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations.

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)	Nom et prénom du signataire (***)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints.

(***) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

F1 - Attestations sur l'honneur.

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2^{ème} alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2^{ème} alinéa de l'article 433-2, 8^{ème} alinéa de l'article 434-9, 2^{ème} alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2^{ème} alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;

k) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2 et ses annexes sont exacts.

F2 - Capacités.

Le candidat individuel ou les membres du groupement déclarent présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre et produit à cet effet :

(Cocher la case correspondante.)

le formulaire DC2.

~~les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.~~

G - Désignation du mandataire et habilitation (en cas de groupement).

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Les membres du groupement :

(Cocher la case correspondante.)

- signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;
- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre, pour les représenter vis-à-vis du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies dans le document d'habilitation joint en annexe de la présente lettre de candidature ;
- donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous ;
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

H - Signature du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
**DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT¹**

DC2

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).

En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement produit, en annexe du DC2, les éléments demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LIGNON, DE L'ANZON ET DU VIZEZY

Square Savignano 42600 SAVIGNEUX

Tel : 04/77/58/03/71 Fax : 04/77/58/90/16 Courriel: contact@lignonduforez.fr
SIRET : 254 202 054 00014 Code APE/NAF : 4299Z Catégorie Juridique : 7355

B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)

Fourniture de matériel agricole :

Lot 1 : Bineuse avec kit de désherbage sur Rang / kit fertiliseur

Lot 2 : Herse étrille avec semoir pneumatique intégré

Lot 3 : Aérateur-régénérateur de prairies

Ref : 2013_A2-126_Mat-Agri

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement.

C1 - Cas général :

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

■ Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

- Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat.)*

C2 - Cas particuliers :

(Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et pouvant bénéficier d'un droit de préférence en application de l'article 53-IV du code des marchés publics ou postulant à un marché réservé en application de l'article 15 du même code coche la case correspondant à sa situation. Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et fournit les textes relatifs à ce statut.)

Statut du candidat individuel ou du membre du groupement

- | | |
|---|--|
| 1. <input type="checkbox"/> Société coopérative ouvrière de production (SCOP) | Indiquer ci-contre la date de publication au Journal officiel de la liste mentionnant la SCOP candidate, ou produire une attestation délivrée par les directions régionales chargées du travail. |
| 2. <input type="checkbox"/> Groupement de producteurs agricoles | Indiquer ci-contre les références de publication au Journal officiel de l'arrêté du ministère chargé de l'agriculture reconnaissant la qualité d'organisation de producteurs du candidat
Pour les candidats européens, produire la liste établie par le ministre chargé de l'agriculture mentionnant le candidat. |
| 3. <input type="checkbox"/> Artisan ou entreprise artisanale | Indiquer ci-contre le numéro d'inscription au registre des métiers et produire un extrait du registre des métiers délivré par les chambres des métiers. |
| 4. <input type="checkbox"/> Société coopérative d'artisans | Indiquer ci-contre le numéro d'inscription au registre des métiers et produire un extrait du registre des métiers délivré par les chambres des métiers. |
| 5. <input type="checkbox"/> Société coopérative d'artistes | Indiquer ci-contre le numéro d'immatriculation au Centre de Formalités des entreprises, ainsi que la date de publication au Journal officiel de la liste mentionnant le candidat. |
| 6. <input type="checkbox"/> Entreprise adaptée
(L5213-13, L. 5213-18, L. 5213-19 et L. 5213-22 du code du travail) | Produire le contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionales chargées de l'emploi et de la formation professionnelle. |
| 7. <input type="checkbox"/> Etablissement et service d'aide par le travail (article L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles) | Indiquer ci-contre la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création. |
| 8. <input type="checkbox"/> Autres : A préciser | |

D - Renseignements relatifs à la situation financière du candidat individuel ou du membre du groupement.

D1 - Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles :

	Exercice du au	Exercice du au	Exercice du au
Chiffre d'affaires global			
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché	%	%	%

D2 - Le candidat fait-il l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente ?

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

(Dans l'affirmative, joindre la copie du jugement correspondant.)

E - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature.

(Joindre, en annexe du DC2, toutes les pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation pour chaque opérateur économique. Apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.)

Désignation du (des) opérateur(s) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque opérateur économique, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de l'adresse de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET.]

F - Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement.

(si demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice.

Cette rubrique concerne exclusivement les marchés publics ou accords-cadres passés pour les besoins de la défense.)

G - Récapitulatif des pièces à fournir à l'appui de la candidature.

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le candidat individuel ou le membre du groupement pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

- DC1, DC2, renseigné, daté et signé
- BPU / DQE renseigné, daté et signé
- CCTP accepté, daté et signé
- Acte d'engagement daté et signé
- Mémoire technique relatif au matériel proposé
-

Date de la dernière mise à jour : 15/03/2013.